

LE GRAND ENTRETIEN

Toutes les semaines dans *La Marseillaise*, nous invitons une personnalité des départements du Gard ou de l'Hérault à répondre à nos questions. Ce vendredi, Geneviève Tapié, présidente et fondatrice de l'Observatoire de la parité d'Occitanie, fondé en 2000 au lendemain du vote de la première loi sur la parité. Elle revient sur les principales avancées et les combats qui restent à mener.

Entretien réalisé par Amélie Goursaud

Geneviève Tapié : « En Occitanie la situation est exceptionnelle »



LES RETRAITES

La Marseillaise : Comment se positionne l'Observatoire sur la question des retraites ?
Geneviève Tapié : Les femmes perçoivent en moyenne des pensions inférieures de 40% à celles des hommes et partent à la retraite plus tard. La réforme devrait donc en toute logique s'attacher à corriger ces inégalités. Il n'en est rien. L'Observatoire de la parité d'Occitanie demande que le projet soit revu pour compenser les inégalités de genre et non les accroître. Nous appelons la Première ministre à suivre les leçons de son homologue islandaise, Katrín Jakobsdóttir, sur la parité. Son Parlement est le plus féminisé d'Europe (47,6% d'élus). Le taux d'emploi des Islandaises est de 77,5% contre 67,75% dans la zone euro et le congé parental est pris quasiment à parts égales entre les parents.

RÉGIONS ET MAIRIES

La Marseillaise : Comment a évolué la parité aux élections municipales et régionales ?
G.T. : Au départ, la parité s'appliquait uniquement à la composition de la liste. Chaque fois, les résultats étaient mitigés : ce système ne fonctionnait pas dans la composition de l'assemblée. Nous avons donc proposé d'instaurer une parité alternée, c'est-à-dire un homme-une femme, une femme-un homme, où on est arrivé à des résultats satisfaisants. Mais l'exécutif, lui, n'était toujours pas paritaire... Il a donc fallu faire une seconde proposition. Désormais, que ce soit dans les conseils régionaux comme dans les conseils municipaux, les assemblées et les exécutifs sont paritaires. Sauf dans les communes de moins de 1 000 habitants, qui ne sont pas sous contrainte légale. Reste cependant un bastion à conquérir sur les scrutins de

liste : les têtes d'exécutif. C'est-à-dire les maires. En France, il n'y a que 20% de femmes maires, dont 75% dans des petites communes sans moyens où les hommes cèdent la place parce qu'ils les considèrent sans pouvoir.
Comment œuvrez-vous à l'instauration d'une contrainte légale en faveur de davantage de femmes maires ?
G.T. : Ce n'est pas la peine de continuer à se battre au niveau national, car on n'y arrivera pas. On a donc employé la méthode qu'avaient employée les fondateurs de l'Europe : on s'est tourné vers l'Allemagne. On a créé un partenariat avec l'Académie européenne des femmes en politique et dans l'économie de Berlin. Ensemble, nous faisons des propositions à la commission européenne pour la pousser à faire une directive qui s'imposerait à tous les États membres.

ASSEMBLÉE ET DÉPARTEMENTS

La Marseillaise : Comment évolue la part des femmes à l'Assemblée nationale ?
G.T. : La parité y est simplement incitative : si vous ne présentez pas X% de candidates, vous avez des pénalités. Du coup, au moment où la loi sur la parité a commencé à être appliquée, le nombre de candidates aux élections législatives et le nombre de députées n'ont quasiment pas augmenté, parce que les partis politiques préféreraient payer... Ce qu'on est parvenu à faire, c'est augmenter le poids de la pénalité : actuellement, si vous ne présentez pas 50% de candidates, vous avez une retenue de 75% sur la dotation de l'État. Ça a bien fait avancer les choses. Sachant qu'en même temps, la culture de la parité a infusé dans l'opinion publique, qui a poussé les responsables politiques à placer des femmes à des postes de responsabilité.

L'EXCEPTION OCCITANE

La Marseillaise : Peut-on parler d'une spécificité occitane s'agissant de la représentation des femmes en politique ?
Geneviève Tapié : Oui, il y a incontestablement une situation exceptionnelle en Occitanie, car contrairement à la moyenne de ce qu'on observe en France, les femmes sont au plus haut niveau du commandement : il y en a une à la tête de la Région et cinq aux commandes d'un des 13 Départements (Aude, PO, Lozère, Ariège et Gard).



Pensez-vous qu'il y a eu un effet d'entraînement de l'élection de Carole Delga [présidente de Région élue en 2016 et largement réélue en 2021, Ndlr] ?
G.T. : Je pense qu'elle a permis de dénouer un certain nombre d'appréhensions et aussi de donner le courage et l'audace aux femmes de se présenter et de persévérer. Car chaque fois, c'est un combat.

En revanche du côté des femmes maires, l'Occitanie ne se distingue pas...
G.T. : Non. Si l'on tient compte des chiffres sortis des urnes, la région est même 1,5 point en dessous des statistiques nationales, déjà faibles (20% de femmes maires en France). On est en train de travailler pour faire un point à mi-mandat sur les femmes maires en Occitanie.

Quelques-unes de plus ont été élues à l'occasion d'une démission, d'un décès, d'un changement de majorité, etc. Mais ce qui ne change pas, c'est qu'elles sont toujours élues dans des petites communes. Comme si les responsables politiques de sexe masculin se détournent des petites communes pour se consacrer à des mandats qu'ils jugent plus intéressants. Ce qui me conforte là-dedans, c'est que dans les intercommunalités, qui ne sont pas soumises à contrainte légale, il y a un déficit de représentation des femmes dans les assemblées, mais aussi dans les exécutifs de ces assemblées, où le déficit est encore plus important et dans les présidences de ces intercommunalités, où là, le déficit est carrément énorme.

Dans les Départements, la proportion de femmes élues est passée de moins de 1% en 1958 à plus de 50% en 2015...
G.T. : C'est l'effet de la loi de 2013, qui impose un binôme homme-femme dans chaque canton. Au départ, on avait proposé que les Conseils généraux, comme ils s'appelaient encore à l'époque, soient élus à la proportionnelle. L'Assemblée des Départements de France s'y est opposée au prétexte que c'était un mode de scrutin trop déconnecté des électeurs et des territoires. On a donc proposé un système qui allie à la fois la parité et l'ancrage territorial : c'est le fameux système du binôme. Dès lors, ces assemblées qui étaient les moins féminisées de la République sont devenues les plus féminisées de France, avec une parité parfaite.

ACTE 2 DE LA PARITÉ

L'Observatoire réclame un acte 2 de la parité, de quoi s'agit-il ? : Aujourd'hui, les femmes sont représentées à peu près dans toutes les assemblées. C'est une bonne chose, mais au-delà du nombre d'élus se pose la question de la parité qualitative. L'acte 2 de la parité doit consister, pour l'essentiel, à régler le partage du pouvoir par l'accès des femmes aux plus hauts niveaux de décision. C'est ce à quoi nous travaillons avec nos collègues allemandes et avec l'appui de la commission européenne.